école normale supérieure paris—saclay

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;

Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021 ;

NOMINATION

Madame Pascale RIALLAND est nommée directrice, du Département d'Enseignement et de Recherche de Biologie.

Cette décision prend effet le 14 mars 2023 et prendra fin le 13 mars 2027.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 mars 2023

La Présidente de l'ENS Paris-Saclay
Nathalie CARRASCO

ENS Paris-Saclay www.ens-paris-saclay.fr 4 avenue des sciences CS30008 91192 Gif-sur-Yvette Cedex

école normale supérieure paris—saclay

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;

Vu la nomination de Pascale RIALLAND n°2023-020-N en date du 14 mars 2023 ;

La Présidente

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame Pascale RIALLAND, directrice du Département d'Enseignement et de Recherche de Biologie, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Département d'Enseignement et de Recherche de Biologie ;
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement ;
- la certification du service fait sans limite de montant.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 14 mars 2023.

Article 3

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 mars 2023.

La Présidente
Nathalie CARRASCO

Pascale RIALLAND

4 avenue des sciences CS30008 91192 Gif-sur-Yvette Cedex
www.ens-paris-saclay.fr
ENS Paris-Saclay

école normale supérieure paris—saclay

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;

Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021 ;

NOMINATION

Monsieur Éric DEPREZ est nommé directeur adjoint à la recherche, du Département d'Enseignement et de Recherche de Biologie.

Cette décision prend effet le 14 mars 2023 et prendra fin le 13 mars 2027.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 mars 2023.

La Présidente de l'ENS Paris-Saclay
Nathalie CARRASCO

ENS Paris-Saclay www.ens-paris-saclay.fr 4 avenue des sciences CS30008 91192 Gif-sur-Yvette Cedex

école normale supérieure paris—saclay

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;

Vu la nomination d'Éric DEPREZ N°2023-022-N en date du 14 mars 2023 ;

La Présidente

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice du Département d'Enseignement et de Recherche de Biologie, délégation de signature est donnée à Monsieur Éric DEPREZ, directeur adjoint à la recherche du Département d'Enseignement et de Recherche de Biologie, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Département d'Enseignement et de Recherche de Biologie ;
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement ;
- la certification du service fait sans limite de montant.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 14 mars 2023.

Article 3

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 mars 2023.

La Présidente
Nathalie CARRASCO

Éric DEPREZ

ENS Paris-Saclay www.ens-paris-saclay.fr 4 avenue des sciences CS30008 91192 Gif-sur-Yvette Cedex

école normale supérieure paris—saclay

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;

Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021.

NOMINATION

Monsieur Uriel HAZAN est nommé directeur adjoint aux Études du Département d'Enseignement et de Recherche de Biologie.

Cette décision prend effet le 14 mars 2023 et prendra fin le 13 mars 2027.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 mars 2023.

La Présidente de l'ENS Paris-Saclay
Nathalie CARRASCO

ENS Paris-Saclay www.ens-paris-saclay.fr 4 avenue des sciences CS30008 91192 Gif-sur-Yvette Cedex

école normale supérieure paris—saclay

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;

Vu la nomination d'Uriel HAZAN n°2023-024-N en date du 14 mars 2023

La Présidente

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice du Département d'Enseignement et de Recherche de Biologie, délégation de signature est donnée à Monsieur Uriel HAZAN, directeur adjoint aux Études du Département d'Enseignement et de Recherche de Biologie, à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Département d'Enseignement et de Recherche de Biologie ;
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement ;
- la certification du service fait sans limite de montant.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 14 mars 2023.

Article 3

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 mars 2023

La Présidente

Nathalie CARRASCO

Uriel HAZAN

ENS Paris-Saclay www.ens-paris-saclay.fr 4 avenue des sciences CS30008 91192 Gif-sur-Yvette Cedex